

## **SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2016.**

L'an deux mille seize, le vingt huit juin à dix huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué le vingt deux juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

### Présents:

Mmes ANGELI Laurette, BOUTAVIN Candice, CALDAS Denise, DURAND Kathy, MARTIN Emilie.

MM BOURGADE Damien, DESORT Noël, GAUDU François, MAMOURI Joris, MAUQUIE Gérard, VALMALLE Richard.

Secrétaire de séance : M GAUDU François.

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2016. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Educateur des activités physiques et sportives
- Achat du Château de l'Hom
- Demande de subventions pour l'achat de la propriété du Château de l'Hom
- Travaux d'enfouissement du quartier de la Tourette par le SMEG
- Travaux école et TAP projets 2016/2017
- Point sur les travaux de la STEP et de la D907
- Information sur la réunion avec les élus de l'Estréchure
- Questions diverses.

### **1) Educateur des activités physiques et sportives.**

M le Maire expose au Conseil municipal que la mise en place du seuil de baignade oblige la commune à engager un éducateur des activités physiques et sportives du 13 juillet au 22 août.

M le Maire propose de créer ce poste pour la saison estivale, à raison de 35 heures de travail par semaine, qui pourrait être rémunéré, au vu de la responsabilité de ce poste, sur la base de l'indice Brut 381 Majoré 351.

Après discussion, le Conseil municipal crée le poste d'éducateur des activités physiques et sportives, sous contrat à durée déterminée, pour la saison estivale 2016 :

- durée du travail : 35 heures hebdomadaires
- indice de rémunération : Brut 381 Majoré 351.

### **2) Château de l'Hom.**

Après avoir expliqué aux conseillers que de nombreuses zones d'ombres demeurent, concernant les charges salariales et les charges liées à l'exploitation du Camping du Château de l'Hom, ainsi que le montant des créances en cours, M le Maire rappelle que le conseil a délibéré favorablement pour l'achat du Château de l'Hom le 12 septembre 2014. Il explique qu'un courrier est parvenu à Maitre Vaillau daté du 18 septembre 2014, demandant de recevoir l'intention d'achat du camping par la

commune. Cette intention d'achat, à transmettre à Mme Ghislaine Clapison propriétaire et gérante du camping, a été estimée au prix du service de France Domaine en 2014.

Depuis, cette estimation a évolué de la façon suivante : le 8 mars 2016 la valeur du bien s'élève à 485 000€, et le 18 avril 2016 la valeur du fonds de commerce s'élève à 310 000€.

M le Maire propose de faire une proposition d'achat éventuel aux prix du Domaine, soit 485 000€ pour le bien et 310 000€ pour le fonds de commerce. Après en avoir débattu, les conseillers acceptent, à l'unanimité, l'achat éventuel du Château de l'Hom au prix évalué par le service de France Domaine et autorise la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **3) Demande de subventions pour l'achat de la propriété sise au Château de l'Hom.**

M le Maire explique que pour aider à l'achat de la propriété du Château de l'Hom, nous pouvons solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

La valeur de la propriété a été expertisée par les services du Domaine pour un montant qui s'élève pour la valeur du bien à 485 000€, et pour la valeur du fonds de commerce à 310 000€.

Après discussion, les conseillers autorisent M le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles, sur la base de l'évaluation des services du Domaine, auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

### **4) Travaux d'enfouissement télécom du quartier de la Tourette par le SMEG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Lieu-dit La Tourette /infrastructure télécom (coord. opé 15-DIS-09)

Ce projet s'élève à 29 912,81 € HT soit 35 895,37 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Les travaux d'enfouissement du réseau basse-tension du quartier de la Tourette génèrent la suppression d'appuis communs avec le réseau téléphonique. Les travaux consistent donc à mettre en place le génie civil de télécommunication, afin qu'ORANGE puisse reprendre son réseau en souterrain.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

**1. Approuve** le projet dont le montant s'élève à 29 912,81 € HT soit 35 895,37 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet,

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, qui s'élèvera approximativement à 35 900,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.

- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 962,45 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **5) Travaux Eclairage Public quartier La Tourette par le SMEG.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Lieu-dit La Tourette /Eclairage Public (coord. opé 15-DIS-09)

Ce projet s'élève à 12 815,28 € HT soit 15 378,34 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Dans le cadre de la reprise du réseau basse tension du chemin de Tourette, les appuis communs pour l'éclairage sont supprimés. Le projet comprend la mise en place d'un réseau d'éclairage public en souterrain en tranchée commune avec la basse tension et la mise en place de deux candélabres équipés de lanternes de styles ancien en bi puissance 70/50 W SHP. Le matériel déposé est composé de deux lanternes vétustes équipées en 100 w SHP

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 12 815,28 € HT soit 15 378,34 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet,

ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, et qui s'élèvera approximativement à 15 380,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.

- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 297,68 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

## **6) Travaux école et TAP projets 2016/2017**

Mme Angeli fait part d'une commission enfance qui s'est tenue le 7 juin 2016. Les animations lors des TAP ont beaucoup intéressé les enfants, des animateurs extérieurs sont intervenus pour les ateliers trimestriels suivants : éveil musical, éveil corporel et cirque ; à raison de 1 fois par semaine. Les ateliers de Martine Martin, les autres jours, ont fait le plein, ainsi devant le nombre croissant d'enfants, nous avons dû demander à Elodie Bourgade de la seconder (également pour respecter les obligations d'encadrement)

Mme Durand demande s'il existe des indemnités spécifiques pour la qualité des ateliers mis en œuvre par un agent de la Fonction Publique.

Lors de cette réunion, Mme Lydie Affaire institutrice à Saumane, a évoqué les difficultés pour travailler avec plus de 20 enfants de 2 à 5 ans dans nos locaux. Elle nous demande s'il est possible d'envisager des travaux d'agrandissement.

M le Maire reconnaît le bien fondé de cette demande, tout en précisant que le temps de monter un dossier et de demander des subventions, l'agrandissement ne sera pas opérationnel avant un an ou deux.

M le Maire propose de consulter des architectes afin de cibler la meilleure solution technique pour ce projet, d'être accompagné pour la consultation et le suivi des travaux. Dans le même dossier M le Maire propose de mettre en œuvre avec l'architecte choisi, l'aménagement ERP prévu dans la cour de l'école et pour le temple.

La mission de l'architecte sera d'établir des plans et devis pour la demande de subvention, de préparer le dossier de consultation pour les travaux et de suivre ces travaux.

Les architectes suivants peuvent être consultés :

- AAR Concept- M Rey Pierre Jean à Montpellier 34
- AJM architecture – M Monnier Franc à Le Vigan 30
- PROHIN ARCHITECTE à Ispagnac 48
- Christian LAUNE à Alès 30
- Anne Laure GARRIGUES à Le Vigan 30

Après discussion, les conseillers acceptent à l'unanimité, la consultation d'architectes comme listée ci dessus, pour l'agrandissement de l'école et la mise en œuvre de l'aménagement ERP.

### **Points sur les travaux de la STEP et de la D907.**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la Station d'épuration du Verdier se poursuivent sur le site du poste de relevage. Ils sont suspendus pour ce qui concerne les bassins en raison de l'attente de la validation des Hypothèses du Géologue de l'Entreprise (Etude G3) par le Géologue de la Commune (Etude G4).

### **Information sur la réunion avec les élus de L'Estréchure**

M le Maire évoque la réunion en Mairie de L'Estréchure le 21 juin 2016. Conformément aux engagements pris en réunion du 08 avril 2016 en mairie de L'Estréchure, en présence la DDTM, de l'ARS et du SMAGE des Gardons, les Elus de L'Estréchure ont invité l'ensemble des élus de Saumane afin de réfléchir sur l'opportunité d'un projet commun de traitement des eaux usées pour la commune de L'Estréchure, le quartier de La Pradelle, le quartier de l'Ardailier et le camping du château de l'Hom.

Au regard des contraintes de calendriers (Saumane n'étant pas à ce jour propriétaire des terrains du Château de l'Hom) et de l'urgence de mettre en œuvre une solution d'assainissement collectif sur la Commune de L'Estréchure ; il semble que le projet de création d'une Station d'épuration (80 équivalent Habitants] sur le terrain acheté à cette effet par la municipalité de L'Estréchure soit privilégié à ce jour par les élus des deux communes.

### **Questions diverses**

#### **Formation premiers secours**

Mme Angeli précise que cette formation se déroulera en septembre

#### **Site de la commune**

M le Maire va faire au plus vite son édito pour que le site soit officiellement lancé.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h.

1) Educateur des activités physiques et sportives

(2016/026)

- 2) Château de l'Hom (2016/027)
- 3) Demande de subventions pour l'achat de la propriété sise au Château de l'Hom (2016/028)
- 4) Travaux enfouissement télécom quartier de la Tourette par le SMEG (2016/029)
- 5) Travaux Eclairage Public quartier La Tourette par le SMEG (2016/030)
- 6) Travaux école et TAP projets 2016/2017 (2016/031)